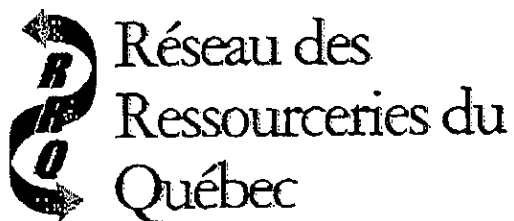


177 P  NP  DM130.1

Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement de Lachenaie (secteur nord) par Usine de triage Lachenaie ltée

Lachenaie

6212-03-0C6



**Mémoire déposé par le Réseau  
des Ressourceries du Québec  
dans le cadre des audiences publiques du  
BAPE sur le projet d'agrandissement du lieu  
d'enfouissement sanitaire de BFI à Lachenaie.**

Par Michel Séguin  
Directeur général du RRQ

Mars 2003

## Mémoire du Réseau des Ressourceries du Québec (RRQ)

Objet : Projet d'agrandissement du site d'enfouissement de BFI à Lachenaie

### QU'EST-CE QUE LE RÉSEAU DES RESSOURCERIES DU QUÉBEC ?

La mission du RRQ est de rassembler les ressourceries et autres entreprises d'économie sociale en environnement vouées à la protection de l'environnement, à la transformation des déchets en ressources et à la création d'emplois durables. Le RRQ offre à ses membres et à ses partenaires des outils de gestion, d'administration, de formation, d'éducation, de sensibilisation et d'intervention afin de consolider les opérations en cours et afin d'en développer de nouvelles. Le RRQ agit également en collaboration avec ses partenaires, afin d'assurer un positionnement important de ce type d'entreprises dans le contexte : d'un développement économique local et environnemental ; d'une réglementation plus sévère face aux activités d'élimination de déchets ; de la responsabilité de plus en plus grande des producteurs face à leurs produits. En effet, les solutions de l'économie sociale en environnement permettent d'innover à la fois sur le plan environnemental et économique. Enfin, le RRQ est actif dans la recherche et le développement de nouvelles solutions de transformation des déchets en ressources.

Le RRQ a collaboré étroitement avec ses partenaires et avec le ministère de l'Environnement à réunir les conditions de succès du programme de l'Action 7. À titre d'exemple, nous avons participé aux formations du personnel des directions régionales du ministère à l'automne 1999. Nous avons aussi contribué, avec le ministère de l'Environnement et nos autres partenaires comme le Chantier de l'économie sociale et l'Association des CLD (Centres locaux de développement) du Québec, à former l'ensemble des agents de CLD pour accueillir et accompagner les projets de promoteurs à travers le Québec et ce depuis 1999. 90 % des CLD ont été rejoint grâce à cette initiative qui a permis de rendre disponible l'expertise des membres du RRQ à l'ensemble des accompagnateurs de ces projets. À maintes reprises les directions régionales du ministère de l'Environnement étaient présentes lors de ses formations qui ont eu lieu à travers le Québec. Depuis 2001, le RRQ organise la Semaine québécoise de réduction des déchets. Il a également publié, grâce au programme Action-Environnement, le guide intitulé " *L'arrimage municipalités-ressourceries dans le cadre des plans de gestion* ". Depuis 2000, le RRQ est officiellement reconnu par le ministère de l'Industrie et du Commerce comme étant le réseau d'entreprises d'économie sociale en environnement. Cette reconnaissance et l'investissement financier qui l'accompagne ont permis d'augmenter considérablement nos services aux membres tout en positionnant le RRQ là où la protection de l'environnement et la création d'emplois durables le nécessitait. Notre partenariat avec le Comité sectoriel de la main d'œuvre de l'économie sociale et de l'action communautaire nous permet de développer des outils de formation de la main d'œuvre.

Le RRQ siège aux conseils d'administration du Chantier de l'économie sociale, du Comité sectoriel de la main d'œuvre de l'économie sociale et de l'action communautaire (CSMOESAC) et du Réseau québécois des groupes écologistes. Nous continuons également à siéger à titre de co-président au Chantier du développement durable du projet Alliance recherche-universitaire et communautés (ARUC) avec quatre universités québécoises. L'expertise du Réseau est même reconnue au niveau international. Nous continuons en effet de consolider nos partenariats avec des réseaux de ressourceries et de recycleries en France, en Belgique, en Amérique latine et en Afrique francophone.

Le RRQ comprend une soixantaine de membres présents dans toutes les régions du Québec. En 2001, les ressourceries et leurs partenaires ont transformé plus de 50 000 tonnes de déchets en ressources et ont consolidé ou créé plus de 700 emplois durables et de qualité.

**LE PROJET BFI: SOMMES-NOUS CONDAMNÉS À RÉPÉTER  
LES ERREURS DU PASSÉ ?**

En 1995, les agissements de la multinationale BFI (Browning Ferris Industries) ont déjà fait l'objet d'une audience publique. En 1995, BFI soutenait : " Depuis le début de l'exploitation du Lieu d'enfouissement sanitaire (L.E.S.) de l'Usine de triage Lachenaie (UTL), seules 2 plaintes laissent entendre que ces odeurs pouvaient provenir du site " (Résumé EIE<sup>1</sup>, décembre 1993, p.24). En 2003, BFI déclarait qu'ils avaient reçu plus de 30 plaintes en 2000 et 28 plaintes en 2001. Alors, comment parler de progrès quand le nombre de plaintes reçues ont sensiblement augmenté année après année ? En 2003, une résidente de la région affirme qu' " une personne du BFI a mentionné tantôt, ironiquement, que si les odeurs dérangent, on pouvait toujours fermer nos fenêtres, se fier à la climatisation et demander aux enfants qui se baignent, de nager le plus possible sous l'eau " (transcription du 28-01-03, p.137). Voilà comment BFI gère l'acceptabilité sociale de son site....

Ce dernier a toujours affirmé que " La période pendant laquelle BFI s'engage à maintenir et entretenir ses installations d'interception et de traitement du lixiviat et du biogaz s'étendra sur 30 ans après la fermeture du site " (résumé EIE, sept.02, p.45). Toutefois, cela fait maintenant au moins 10 ans que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) reconnaît que la période nécessaire pour traiter convenablement les biogaz est d'au moins une génération, qu'aucun site d'enfouissement n'est parfaitement étanche et que certains polluants des eaux de lixiviation sont générés sur des centaines d'années. En 1993 le rapport du BAPE sur l'agrandissement de St-Tite-des-Caps révélait qu'en Allemagne " (...) Il est impossible de garantir à 100 % un contrôle de la pollution permanent à partir de barrières naturelles ou artificielles si l'on tient compte des structures hétérogènes rencontrées sur les lieux d'enfouissement sanitaire " (BAPE 59; p.107). Les polluants d'un site d'enfouissement seront présents pour plusieurs générations : " (...) selon Bacini et Al (1987, dans Stegman, 1989), des composés comme le carbone, le cuivre ou le soufre peuvent s'échapper de lieux d'enfouissement pendant des centaines d'années " (BAPE 59, p.119).

En termes clairs, le site d'enfouissement de BFI actuel (ou agrandi) est anti-écologique. Surtout lorsqu'on sait, à l'instar de tous les experts et ce depuis au moins 10 ans, que la gestion des déchets se fait sans prendre en considération le potentiel de récupération élevé.

Pourquoi avoir recours à un site d'enfouissement quand on pourrait réduire et récupérer plus de deux tiers de ce qui est actuellement jeté? La question posée par le Comité de santé environnementale du Québec en 1993 est toujours d'actualité :

" Les modes de gestion en cours sont primaires : enfouis à 90 % avec des contrôles environnementaux nettement insuffisants, brûlés (à 8 %) en pleine ville ou par des équipements dépassés, il n'y a qu'un maigre 2 % récupéré alors qu'on pourrait théoriquement atteindre une récupération de 60 à 80 % (...) Des contaminations environnementales atteignant l'humain sont plus que plausibles. La pollution attribuable à la gestion des déchets est réelle et surtout continue à s'accumuler sur un bruit de fond souvent déjà élevé. Que ce soit par l'enfouissement ou par

<sup>1</sup> Étude d'impacts environnementaux

l'incinération, l'élimination systématique de 98 % de ce que l'économie produit à grands frais pour l'écosystème est un non-sens qui va à l'encontre de tous les principes du développement durable"<sup>2</sup>

Le projet BFI ne faisait pas l'unanimité en 1995. Lors des audiences, la municipalité de Le Gardeur avait exprimé comment BFI affectait la région : " Il en résulte une baisse significative de la valeur des propriétés résidentielles et une stagnation du marché immobilier, puisque personne ne veut s'installer à proximité d'un mégasite d'enfouissement " (BAPE 89, p.35). Par contre, d'autres municipalités exportatrices de déchets trouvaient avantageux pour elles de faire affaire avec une compagnie qui enfouit pêle-mêle les déchets et ainsi génère profits et pollution. La municipalité de Laval, par exemple, disait à l'époque " Laval utilise les sites autorisés disponibles de la région, selon la loi du marché. L'endroit le moins coûteux, en incluant les coûts de transport de déchets, est actuellement le lieu d'enfouissement sanitaire de la compagnie UTL Inc. à Lachenaie " (BAPE 89, p.58). Selon les informations reçues pendant les audiences, cette situation, malheureusement, n'a pas changé.

À l'époque des audiences de 1995, BFI faisait valoir au sujet de ses activités, qu'elles mèneraient à la consolidation d'une " quarantaine d'emplois existants " et qu'une autorisation obtenue en 1995 pourrait " entraîner la création de 125 nouveaux emplois " (p.13 – Rapport BAPE 89). Aujourd'hui, nous savons tous que ces engagements n'ont jamais été respectés. Au contraire, la création d'emplois a été réduite, même si le tonnage de déchets au site a augmenté : c'est " une trentaine de personnes qui sont requises pour l'exploitation du site " (résumé EIE, sept.02, p.43).

BFI avait promis " l'implantation d'un centre de tri (...) qui permettra de réduire de 67 700 tonnes annuellement les déchets actuellement dirigés vers le L.E.S " (résumé EIE, déc.1993, p.4). N'oublions pas non plus qu'en 1995, le rapport du BAPE concluait : " l'autorisation éventuelle de l'agrandissement du site devrait être accompagnée de la réalisation obligatoire de trois projets connexes du promoteur, soit le centre de tri et le centre de compostage pour récupérer à court terme le plus de déchets possibles, ainsi que la centrale électrique alimentée au biogaz " (BAPE 89, p.125).

Qu'a fait BFI de ces conclusions? La diminution d'emplois le confirme, ils ont continué à opérer leur centre de profit et de pollution au maximum sans mettre fin à l'enfouissement pêle-mêle. Questionné au sujet du centre de tri, Jean-Marc Viau répond : " construire un centre de tri alors qu'on n'est même pas au seuil de rentabilité pour les centres de tri (...) ça ne sert à strictement rien, on ne réduira pas les matières résiduelles (...) de cette façon là " (transcriptions 28 janvier, p.26). BFI confirme donc qu'il n'opère que lorsqu'il y a garantie de profits... Sans même discuter ici des bénéfices douteux pour l'environnement que représente la gestion d'une centrale électrique alimentée au biogaz, le BAPE de 1995 avait pourtant fait du centre de tri une exigence. Comment BFI répond-elle en 2003 ? " L'entreprise demeure à l'affût des développements technologiques et des opportunités d'affaires qui lui permettraient de gérer plus efficacement ses biogaz. Un projet est actuellement à l'étude, mais il ne peut être dévoilé tant et aussi longtemps qu'il sera sous le sceau de la confidentialité " (réponses de BFI, juillet 2002, p.4). Pour résumer, personne n'a le droit d'en savoir plus au sujet de cette multinationale tant que ses profits ne sont pas garantis. En attendant, on continue d'enfouir des centaines de milliers de tonnes de déchets assurant les gains et bénéfices de cette compagnie.

En ce qui a trait au centre de compostage, en 2003 BFI fait encore miroiter des progrès : " par la mise en place d'une plate-forme de compostage, dont la capacité sera augmentée d'ici 2004 (note : d'une capacité totale de 7 800 tonnes en 2003 à une capacité totale prévue de 70

<sup>2</sup> CSE, " Mieux vivre avec nos déchets : La gestion des déchets solides municipaux et la santé publique, Québec, 1993; p. 119-120

800 tonnes en 2004), BFI minimisera l'enfouissement des matières résiduelles pêle-mêle" (Résumé EIE, sept.02, p.29). BFI semble penser que réduire de 70 800 de tonnes, sur un total d'un million par année, minimise l'enfouissement pêle-mêle. C'est une logique propre à une multinationale. La logique qui caractérise BFI a été rendue apparente, encore une fois, lorsqu'il a été question de compostage. Lorsque le Commissaire du BAPE a demandé à M. Chamberland, Directeur de développement à BFI " quels sont, d'après vous, les éléments qui expliqueraient le fait que vous ayez peu d'intérêt de la part des municipalités que vous avez contactées (au sujet du compostage)? ". M. Chamberland a répondu " C'est une question de prix, ils ne veulent pas payer pour ce service là " (transcription du 28-01-03 p.38).

**POUVONS-NOUS FAIRE CONFIANCE À BFI POUR 25 ANNÉES ET INVESTIR 1,5  
MILLIARDS \$ DANS CETTE MULTINATIONALE?**

BFI est une multinationale de déchets qui cherche à générer des profits avec des pratiques antiécologiques et antidémocratiques. Près du tiers de la trentaine d'emplois engendrés par l'enfouissement d'un million de tonnes de déchets par année est orienté sur la recherche de contrats d'enfouissement. M. Chamberland, Directeur de développement à BFI, l'a bien expliqué : " comme toutes les compagnies de gestion de déchets, nous avons environ cinq représentants pour le côté commercial et il y en a deux au site d'enfouissement " (transcription du 28-01-03, p.36).

BFI réclame un agrandissement de son site permettant ainsi d'enfouir 39,5 millions de tonnes de déchets supplémentaires (résumé EIE, sept.02, p.12). Au tarif de 37,50\$ la tonne, cela représente un investissement de 1,5 milliards de dollars. Lorsque le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec a pris connaissance de cette proposition, il a affirmé : que " L'EIE (Étude d'impacts environnementaux) devrait contenir une évaluation de l'impact de l'agrandissement du site sur la valeur des propriétés des municipalités et sur la qualité de vie dans ces municipalités eu égard au bruit et à l'augmentation du volume de transport sur les routes et autoroutes avoisinantes (...) L'EIE devrait aussi contenir une justification de la taille de l'agrandissement en tenant compte des politiques gouvernementales de réduction de déchets et des alternatives à l'enfouissement. Nous considérons que l'étude des alternatives au projet ne peut se résumer à la critique de la forme et de la capacité ultime des cellules " (Avis du ministère de la Santé et des services sociaux, 3211-23-52, p.2). Le promoteur, incapable de se sortir d'une logique de génération de profits et de pollution, a clairement démontré pendant les audiences qu'il est incapable de même songer à autre chose que l'enfouissement pêle-mêle.

La multinationale BFI, comme nous l'avons vu précédemment, a confirmé que sa seule motivation était la génération de profits; cette voracité pour les profits, qui exige d'aller chercher plusieurs centaines de milliers de tonnes de déchets annuellement, ne devrait pas être questionnée... encore moins par ceux et celles qui payent la note! Si on a pu apprendre que le tarif affiché au site, de 37,50 \$ la tonne, " comprenait les frais d'exploitation et aussi toutes les garanties de fermeture et de couverture de risques et aussi une partie des profits " comme en témoigne Jean-marc Viau, directeur technique de BFI, on a aussi appris la vraie nature de cette multinationale. " Nous sommes une entreprise privée. Les coûts réels, les coûts de production ne sont pas publics " (transcription du 27-01-03 p.106).

Non seulement BFI est une machine à polluer et à générer des profits sur lesquels nous ne devons même pas nous interroger, mais BFI semble en plus se moquer des processus et institutions du gouvernement du Québec. Comme l'explique le journaliste du quotidien La Presse, Charles Côté : " Le gouvernement du Québec a beau tenir à son objectif de 65 % de réduction des

déchets, les autorités municipales peuvent bien continuer de plancher sur leur plan de gestion, pendant ce temps, la multinationale BFI mise sur l'échec au moins partiel de toutes ces politiques et demande l'agrandissement de son terrain d'enfouissement à Lachenaie, l'un des plus grands au Québec.<sup>3</sup> BFI a ridiculisé toute tentative de réduire son projet de 25 ans à 5 ans. " Si l'autorisation était limitée à cinq ans, ce serait insuffisant pour que l'on puisse amortir les 10 années d'études que nous avons fait faire et les acquisitions de terrains nécessaires au projet "<sup>4</sup> a affirmé Jean-Marc Viau. Mais comment en juger alors que toutes les données de cette " entreprise privée " sont tenues secrètes et qu'elle bénéficie tout de même d'investissements publics massifs ?

BFI ne respecte même pas le processus d'audiences publiques...Comment expliquer autrement cette nouvelle ? " La société BFI a demandé confidentiellement à Québec, il y a huit jours, de l'autoriser à enfouir sur son site de Lachenaie 16 millions de tonnes de déchets sans passer par le processus d'audiences publiques, sous prétexte que la région de Montréal souffrirait à terme d'une importante pénurie de capacité d'enfouissement. Cette demande écrite a été envoyée à Québec par BFI le 23 janvier, soit trois jours après le début de la consultation menée par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) sur un projet de la même société pour augmenter de 40 millions de tonnes la capacité de son site de Lachenaie. "<sup>5</sup>

De telles pratiques confirment que nous ne pouvons continuer à investir des milliards dans la multinationale BFI.

**IL EST POSSIBLE DE DÉMOCRATISER LE PROCESSUS DÉCISIONNEL, PROTÉGER  
L'ENVIRONNEMENT ET TRANSFORMER LES DÉCHETS EN RESSOURCES ET EN  
EMPLOIS DURABLES ET DE QUALITÉ**

20 tonnes de déchets à la minute. Voilà ce que génère le Québec comme poubelles, à la maison comme au travail. En 1998, le gouvernement du Québec a annoncé que sa politique de gestion de ces poubelles, rebaptisées depuis lors matières résiduelles, devait permettre d'atteindre un taux de récupération de 65% d'ici l'an 2008. En 2000, le taux de récupération atteint était de 35 %, en recul par rapport au taux de 37 % atteint en 1998. Concrètement, comme société, nous avons augmenté la génération des déchets et diminué le taux de récupération.

Le gouvernement du Québec a exigé que toutes les instances municipales se dotent d'un plan de gestion des matières résiduelles d'ici la fin de l'année 2003. Ces plans de gestion doivent démontrer, entre autres choses, comment l'atteinte des objectifs de récupération se fera sur chaque territoire. Voici donc l'opportunité pour toutes les régions du Québec de se doter de nouvelles infrastructures et de créer de nouveaux emplois, durables et innovateurs. Ce virage écologique est déjà amorcé par le Réseau des Ressourceries du Québec, qui compte à ce jour plus de 50 structures à but non lucratif ou coopératives dans toutes les régions du Québec. Les ressourceries sont issues des groupes environnementaux du Québec. Ces derniers ont à maintes reprises démontré qu'il fallait entreprendre un virage dans nos façons de faire, comme, par exemple, démocratiser la prise de décision en invitant les intervenants privés, publics et

<sup>3</sup> C. Côté, " La multinationale BFI, de Lachenaie, mise sur l'échec de Québec ", La Presse, 05-11-02, p.E1

<sup>4</sup> J.-M. Duddin, " La CMM approuve pour cinq ans, l'entreprise trouve cela insuffisant ", Journal de Montréal, 25-02-03, p.9

<sup>5</sup> L.-G. Francoeur, BFI tente de soustraire une partie du projet aux audiences du BAPE, Le Devoir, 01-02-03, p.A3

communautaires à prendre part au processus décisionnel tout en s'assurant que chacun ait les mêmes moyens pour le faire.

Ce n'est pas uniquement au niveau de la prise de décision que nous devons envisager des changements. Il faudrait aussi prévoir un investissement massif dans les ressourceries et autres infrastructures 3R. Nous devons enfin investir dans l'éducation et la sensibilisation aux 3R et dans la recherche et le développement de débouchés pour réduire les déchets et les transformer en ressources.

Les municipalités doivent se doter d'un plan de gestion, mais n'ont pas d'outils pour réaliser leurs objectifs ! Près de 400 millions de dollars sont investis annuellement dans nos sites d'enfouissement alors que moins de 60 millions sont investis pour la collecte sélective et moins de 5 millions pour la réduction et la réutilisation. Pourtant, la politique de gestion des matières résiduelles préconise une approche prioritaire commençant par la réduction, suivie de la réutilisation, du recyclage-compostage et de l'élimination (3R-E) mais en dernier recours. N'est-il pas surprenant de constater que l'investissement des énergies et des ressources dans les 3R-E se fait exactement à l'opposé de ce qui est dit ? Pire, les seules entreprises d'économie sociale en environnement qui tentent, quotidiennement, de relever le défi de la protection de l'environnement par la mise en valeur des déchets et la création d'emplois durables sont pénalisées et bloquées dans leurs tentatives de prendre plus de place. Des projets comme ceux proposés par la multinationale BFI expliquent en partie cet état de fait.

Les ressourceries doivent non seulement innover en ciblant des matières problématiques (les déchets), mais elles doivent le faire sans reconnaissance du service environnemental rendu. En d'autres termes, alors que la collecte sélective est subventionnée par les municipalités à au moins 200 \$ la tonne, une ressourcerie ne peut profiter d'aucun investissement comparable pour le traitement du textile, des électroménagers, des résidus domestiques dangereux, etc. La collecte sélective résidentielle, après 10 ans d'opération, nécessite toujours un investissement de plus de 200 \$ par les municipalités pour chaque tonne recyclée et ce, même après les ventes auprès des recycleurs. Pour les ressourceries, qui sont pour la plupart en phase de démarrage et de développement, rien n'est prévu de façon permanente. Entre temps les profits de BFI continuent à s'accumuler, jour après jour après jour.

Il devient donc impératif de reconnaître le service environnemental rendu par les ressourceries et les groupes environnementaux, car il n'appartient plus au seul contribuable de défrayer les coûts de la récupération. Les producteurs de déchets doivent payer et ces investissements doivent favoriser le développement d'entreprises d'économie sociale et ce dans toutes les régions du Québec. Les discussions à l'effet des modalités devant régir l'importation et le traitement de centaines de milliers de tonnes de déchets toxiques par des multinationales comme BFI sont inappropriées et devraient plutôt faire place aux débats sur les moyens de *réduire* les déchets et d'*investir* dans les filières de réduction, de mise en valeur ou de récupération sans incinération.

Arrêtons de prétendre qu'une gestion prenant un peu plus en compte l'environnement, nuit au marché. Des opérations qui visent la réutilisation des déchets créent 9 fois plus d'emplois par tonne que des procédés de recyclage traditionnel et 38 fois plus d'emplois que l'enfouissement ou l'incinération de ces mêmes déchets. Quel avenir souhaitons-nous pour les déchets du Québec ? Un avenir qui passe par les multinationales qui polluent avec nos déchets et qui en profitent ici et ailleurs, ou un qui passe par la transformation de ces déchets en ressources en protégeant l'environnement et en créant des emplois durables dans toutes les régions du Québec ? En 2001, les ressourceries et leurs partenaires ont sensibilisé plusieurs

centaines de milliers de personnes à la gestion intégrée et écologique des déchets; transformé plus de 50 000 tonnes de déchets en ressources et créé ou conservé plus de 700 emplois durables. Avec les projets en développement parmi les membres du RRQ, on envisage la création de 2000 nouveaux emplois durables et la récupération de 70 000 tonnes. Imaginez ce qui pourrait être fait si les ressourceries et les groupes environnementaux, répartis dans toutes les régions du Québec disposaient des centaines de millions actuellement versés aux multinationales de déchets.

Nous devons démocratiser nos processus décisionnels et permettre aux groupes environnementaux et aux ressourceries de se joindre aux secteurs public et privé qui disposent de plus de ressources, afin de trouver de vraies solutions aux problèmes posés par la gestion des déchets. Nous devons aussi, rapidement, envisager l'imposition d'une redevance à l'enfouissement qui servirait à financer les ressourceries, les groupes environnementaux et les municipalités afin d'atteindre les objectifs de réduction et de récupération des matières résiduelles. Nous devons également exiger, pour chaque producteur de déchets aux niveaux industriel et commercial, un droit environnemental afin de payer les coûts sociaux et environnementaux de leurs produits et de leurs emballages. Ces coûts doivent être calculés en fonction des 3R. Un produit réparable ou réutilisable doit coûter moins cher qu'un produit recyclable. Un produit jetable ou toxique doit coûter plus cher et son incinération ou son enfouissement doit être banni. Ce sont les seules pistes qui permettront d'envisager de façon concrète et efficace, l'atteinte des objectifs de réduction et de récupération du gouvernement du Québec.

### ENVISAGER LA FIN DE BFI

Nous sommes solidaires des solutions mises de l'avant par Action RE-buts et le Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets (FCQGED). Une période transitoire de 5 ans doit être envisagée et un "phasing out" de BFI doit faire partie des recommandations du BAPE et de la décision ultime du Conseil des ministres.

Pouvons-nous réellement songer à mettre fin aux pratiques d'une multinationale comme BFI? Nous devons non seulement l'envisager, mais la mettre en pratique. Il est inconcevable de continuer à permettre à une multinationale de générer des profits à partir de la pollution. En fait, le gouvernement du Québec doit exiger que tous les coûts de production et d'opération, incluant les relations publiques et les contrats, soient rendus publics. Les profits générés par les pratiques actuelles de BFI doivent être redistribués et investis dans les infrastructures et les programmes de réduction et de récupération des déchets des municipalités, des ressourceries et des groupes environnementaux. À la fin de la période de transition, BFI doit devenir un site public géré démocratiquement et ce en harmonie avec les infrastructures et les programmes 3R des municipalités, des ressourceries et des groupes environnementaux qui seront le point central d'une gestion écologique et démocratique des déchets.

Le point de départ des projets de gestion des matières résiduelles ne doit plus jamais être : comment allons-nous gérer tous ces déchets et la pollution? Mais bien comment allons-nous réduire la masse totale des déchets pour ensuite transformer ce qui reste en ressources et en emplois durables? Plutôt que d'investir 1,5 milliards dans un trou, avec tous les secrets, les profits et la pollution qu'engendre un BFI, voyons ce qu'un tel investissement pourrait générer en misant sur la gestion locale et transparente, l'éducation, la sensibilisation, la réutilisation, le recyclage et le compostage par des organismes dont la mission est environnementale. Non



seulement allons-nous sortir gagnant en termes de protection de l'environnement, de qualité de vie et de santé, mais nous allons créer un levier de développement économique et environnemental sans précédent. Pour que cela soit possible, le BAPE doit commencer en disant "NON", non une fois pour toute, au projet antiécologique et antidémocratique de BFI.